

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **11 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusée : Mme Justine BOSSERT

Absents :

Date de convocation : 05 décembre 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : *rétablissement du chemin rural dit « de la Ribière »*

Le Maire fait un état des lieux du chemin rural dit « de la Ribière », qui relie Chez Aufaure au chemin La Ribière-Chez Lucet :

- La partie la plus au nord a été effacée - inclusion dans les parcelles 118 et 121 après suppression des haies et clôtures
- Le quart suivant, vers le sud, embroussaillé, est encombré de grosses pierres qui y ont été jetées et qui en obstruent l'extrémité sud ;
- L'autre moitié du chemin est praticable et pratiquée, mais étroite, surtout en arrivant à Chez Aufaure.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la nécessité de rétablir le chemin, là où il a été supprimé ou rendu inutilisable et sur les modalités de rétablissement de ce dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE le rétablissement du chemin là où il a été supprimé
- CHARGE les propriétaires des parcelles 118 et 121, ainsi que leur locataire, de clôturer de part et d'autre de l'emprise du chemin là où il a été effacé et de le débarrasser des pierres jetées là elles l'ont obstrué.